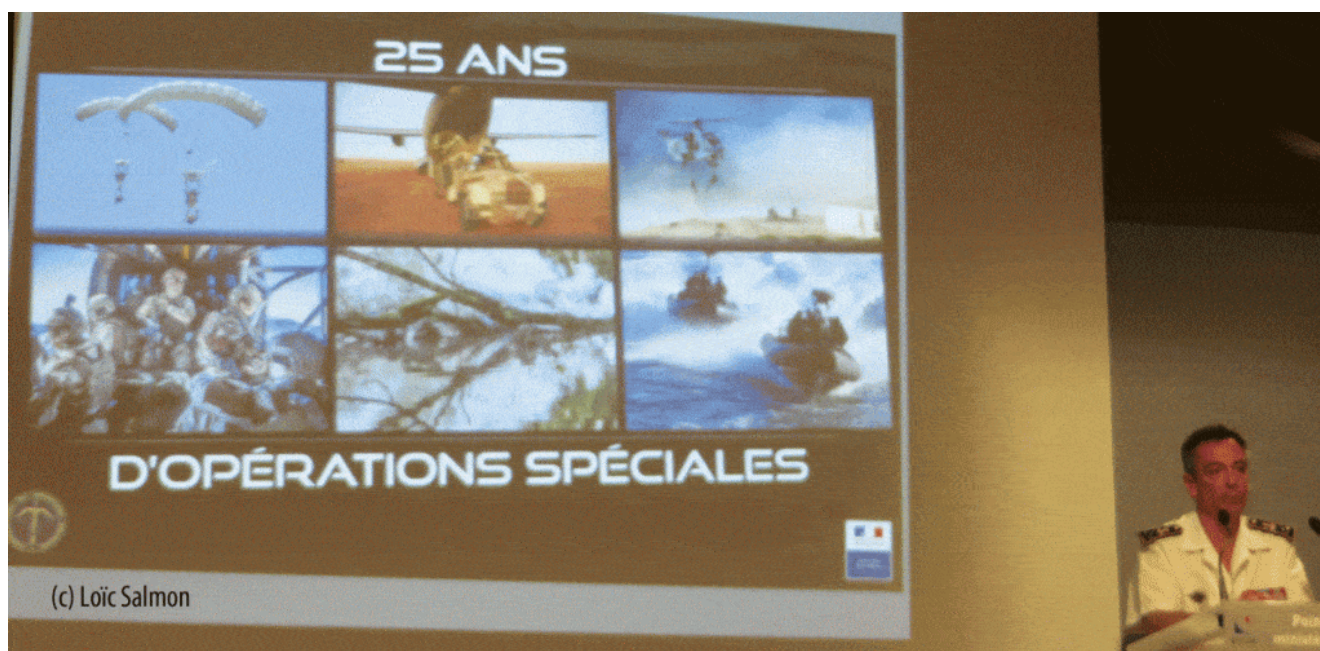


Forces spéciales : opérations selon le droit de la guerre



Les forces spéciales remplissent, en uniforme, des missions que l'Etat peut revendiquer. Effectuées en toute discrétion pour des raisons opérationnelles et de sécurité, ces dernières ne sont pas « secrètes ».

Leur commandant, le vice-amiral Laurent Isnard, l'a souligné devant la presse, le 22 juin 2017 à Paris, à l'occasion de leur 25ème anniversaire.

Evolution des missions. Intégrateur de forces, le Commandement des opérations spéciales (COS) compte une centaine de personnes. Mais son vivier totalise près de 4.000 opérateurs et 400 réservistes, répartis dans 13 unités spéciales dépendant des armées (Terre, Air et Marine nationale), directions et services. Ces composantes se chargent du recrutement, de la formation et de la mise à disposition du matériel adapté. Le COS y prélève des effectifs en fonction de la mission et des objectifs à atteindre. Des actions commandos dans les Balkans au début, le COS est passé aux opérations plus longues, en interarmées et interalliées, en Afghanistan. Puis, dans les pays d'Afrique, il lui a fallu comprendre la situation sur place, en vue d'une appréciation nationale, lancer un engagement avec un partenaire local et l'accompagner jusqu'à ce qu'il puisse réaliser la mission seul. Pendant l'opération « Barkhane » (Sahel), le COS lutte contre le terrorisme et partage les moyens (hélicoptères notamment) avec les

troupes conventionnelles, dans le cadre d'un dialogue permanent avec le Centre de planification et de conduite des opérations à Paris. Pour l'opération « Chammal » (Irak), les forces spéciales françaises ne pratiquent pas le « ciblage » de combattants, précise l'amiral Isnard. Elles trouvent des partenaires désireux de reconquérir leur territoire national, les forment à la lutte contre les engins explosifs improvisés et les accompagnent pour l'appréciation de la situation tactique, afin de mieux exploiter les renseignements qu'ils peuvent obtenir. Avec le retour des « Etats puissances » (Russie et Chine), il s'agit d'anticiper des engagements plus durs, de la guerre hybride au combat de haute intensité. Le COS, qui ne dispose pas de gros moyens de renseignement, surveillance et reconnaissance, fait appel à ceux des armées via les états-majors.

Partenariats structurels. En vue de proposer une solution au chef d'Etat-major des armées, le COS entretient des relations avec les services de renseignement français et étrangers et travaille avec les ministères de l'Intérieur (RAID et GIGN) et des Affaires étrangères. Ses réservistes lui fournissent de l'expertise technique et d'appréciation de situation. Souvent engagé avec les forces spéciales américaines avec qui il échange des renseignements, le COS s'entraîne aussi avec les unités britanniques et allemandes présentes sur les mêmes théâtres. Par ailleurs, il entretient un réseau de startups dans le cadre du salon « SOFINS » (Special Operations Forces Innovation Network Seminar), organisé par le Cercle de l'arbalète, qui regroupe les entreprises industrielles coopérant avec les forces spéciales. Le COS s'intéresse aux matériels innovants susceptibles d'obtenir la suprématie sur le terrain : drones tactiques au niveau individuel ; tueurs de drones ; systèmes de cryptage ; intelligence artificielle par laquelle un capteur peut appréhender un événement. Ce dialogue avec les industriels lui permet de voir évoluer la menace et donc d'orienter les angles de recherche. Une fois acquis les matériels les plus performants, le COS poursuit sa logique de programme : formation et entraînement des personnels.

Loïc Salmon

Forces spéciales : outil complémentaire des forces conventionnelles

Forces spéciales : ET «Poitou»/CPA10, binôme avions/commandos

Forces spéciales : création du commando Ponchardier de la Marine nationale